

2026 DGRI 23 Subventions (76.000 euros) et conventions avec 10 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label SOLIDEV 2026 ».

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Historiquement engagée en faveur de la coopération et de la solidarité internationale, la Ville de Paris valorise et soutient les associations de son territoire portant des actions de solidarité internationale contribuant à promouvoir les droits humains et l'accès à l'éducation. En 2006, un dispositif d'appel à projets annuel, le « Label Paris Co-développement Sud » a été créé, devenu en 2018 « Label SOLIDEV ». Dédié spécifiquement à l'appui de projets de solidarité internationale portés par des associations sises à Paris, ce label soutient des initiatives menées dans des pays éligibles à l'aide publique au développement (APD), qui sont suivies d'actions de restitution à Paris, participant ainsi à la sensibilisation des Parisiennes et Parisiens et leur participation.

Les projets soumis au Label SOLIDEV portent sur les objectifs du développement durable (ODD) tels qu'énoncés par l'Organisation des Nations unies. Les actions retenues par un jury, dont sont membres des représentants de chaque groupe politique du Conseil de Paris, encouragent des partenariats innovants entre des acteurs de la coopération, de la politique de la ville et de l'intégration, afin de mutualiser et d'enrichir les compétences notamment de Paris, et de favoriser des liens entre acteurs sur un même territoire (écoles, bailleurs sociaux, ONG, comités d'entreprise, etc.).

Au-delà de sa vocation de cofinancement de projets de solidarité internationale, le Label SOLIDEV poursuit un objectif d'animation territoriale, de valorisation des dynamiques citoyennes à l'échelle locale et de promotion de la démocratie de proximité, notamment via des associations porteuses de projets animées par les diasporas. Il offre aux Parisiennes et aux Parisiens la possibilité de s'engager dans des actions solidaires, tout en renforçant les liens sociaux autour de causes internationales. L'action de restitution permet de sensibiliser largement aux enjeux globaux tout en valorisant la diversité culturelle et l'engagement associatif sur le territoire parisien. Elle participe également à une meilleure connaissance des populations issues des migrations parmi les Parisiennes et les Parisiens. Le Label SOLIDEV représente donc un levier d'inclusion, de cohésion territoriale et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur le territoire parisien.

L'appel à projets 2026 a été lancé le 7 octobre 2025. Il accordait cette année une attention particulière aux projets en lien avec la thématique de l'alimentation durable. Les candidats ont eu jusqu'au 11 décembre 2025 pour déposer leur dossier. Le jury s'est réuni le 18 mai 2026. Onze porteurs de projet ont été retenus par celui-ci, les subventions accordées allant de 3.000 euros à 11.000 euros, pour une enveloppe globale de 80.000 euros. Suite au désistement de l'une des associations lauréates, le Fonds Arménien de France, les projets des lauréats restants sont présentés au vote de ce Conseil, pour un montant total de 76.000 euros :

L'association **KYNAROU** (n° Paris Asso 87621 / n° de dossier 2026_06628) pour son projet « ECHI YI GNI AGBE », qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement grâce à la réalisation d'un forage, la construction de latrines familiales et des actions de sensibilisation au Togo.
Subvention proposée par le jury : 11.000 euros.

L'association **CODEGAZ – ASSOCIATION HUMANITAIRE DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL DE GDF SUEZ** (n° Paris Asso 182905 / n° de dossier 2026_06361) pour son projet « Aide à l'emploi et à l'autonomie des femmes adivasis de Nandurbar en Inde », qui vise à soutenir l'autonomie des femmes et des jeunes filles grâce à des activités agricoles génératrices de revenus, des formations et un accompagnement favorisant leur insertion et leur scolarisation en Inde.
Subvention proposée par le jury : 10.000 euros.

L'association **ORGANISATION FOR SOCIAL ACTIONS AND EFFECTIVE DEVELOPMENT** (n° Paris Asso 203609 / n° de dossier 2026_06654) pour son projet « Participation accrue des femmes vulnérables au développement socio-économique », qui vise à renforcer l'autonomie économique des jeunes femmes grâce à des formations en couture, design et recyclage textile au Liban.
Subvention proposée par le jury : 7.000 euros.

L'association **LES AMIS DE TSARALOVA** (n° Paris Asso 196686 / n° de dossier 2026_06636) pour son projet « Label Solidev 2026 », qui vise à améliorer l'accès à l'enseignement secondaire à travers la réhabilitation d'un lycée agricole, le renforcement de l'encadrement pédagogique et le développement de pratiques agricoles durables à Madagascar.
Subvention proposée par le jury : 9.000 euros.

L'association **BATIK INTERNATIONAL** (n° Paris Asso 16136 / n° de dossier 2026_06548) pour son projet « PADSSR », qui vise à renforcer l'accès des jeunes à une information fiable en santé sexuelle et reproductive en milieu universitaire et scolaire, en développant des espaces participatifs et en formant les acteurs éducatifs au Vietnam.
Subvention proposée par le jury : 11.000 euros.

L'association **FUTUR SOLIDAIRE** (n° Paris Asso 198721 / n° de dossier 2026_03243) pour son projet « projet d'autonomisation économique et sociale des femmes », qui vise à accompagner des femmes en situation de précarité à travers le soutien à des activités génératrices de revenus, des formations en gestion et leadership et la mise en place de caisses d'épargne solidaire au Sénégal.

Subvention proposée par le jury : 4.000 euros.

L'association **RÊVES DU SUD FRANCE (RDSF)** (n° Paris Asso 208109 / n° de dossier 2026_06588) pour son projet « Création d'une ferme pilote de reproduction porcine par des femmes », qui consiste à former et accompagner des femmes à l'élevage porcin et à la gestion financière afin de développer des activités génératrices de revenus et renforcer leur autonomie en République démocratique du Congo.

Subvention proposée par le jury : 9.000 euros.

L'association **AMBASSADES POUR L'ÉGALITÉ, PERSONNELS DIPLOMATIQUES LGBTI2S+ ET ALLIÉS** (n° Paris Asso 203099 / n° de dossier 2026_05881) pour son projet « SOLIDEV26 », qui vise à renforcer les capacités de plaidoyer des acteurs associatifs LGBTQIA+ grâce à des formations aux Objectifs de développement durable et un appui structuré au Congo et au Gabon.

Subvention proposée par le jury : 3.000 euros.

L'association **ASSOCIATION MÉDIATION INTERCULTURELLE PAS À PAS** (n° Paris Asso 200290 / n° de dossier 2026_05996) pour son projet « Accès à une éducation de qualité et inclusive à Nkongsamba II », qui consiste à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation par la construction d'une école primaire bilingue et le renforcement des capacités pédagogiques au Cameroun.

Subvention proposée par le jury : 6.000 euros.

L'association **PEACE BRIGADES INTERNATIONAL SECTION FRANÇAISE** (n° Paris Asso 39369 / n° de dossier 2026_06434) pour son projet « Porter la voix des défenseuses de la terre et de l'environnement au Mexique », qui vise à soutenir et renforcer le plaidoyer ainsi que la protection des défenseuses des droits environnementaux et humains au Mexique.

Subvention proposée par le jury : 6.000 euros.

Au vu de l'intérêt de l'appel à projets Label SOLIDEV, je vous propose d'accorder ces subventions au titre de l'année 2026, pour un montant total de 76.000 euros, et de m'autoriser à signer chacune des 10 conventions correspondantes, dont les textes sont joints au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris